



Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - contact@ffs.fr

DESTINATAIRES : ENVOI PAR MAIL

- . Les Coordonnateurs et les Responsables Régionaux de la Formation des Cadres Bénévoles toutes disciplines
- . Les Présidents de clubs des moniteurs fédéraux
- . Les Moniteurs Fédéraux

Nos réf. JMV-PR/PL - 2392

Anncy, le 4 mars 2014

Objet : TENUES MONITEURS FEDERAUX 2014-2015

Chers amis,

Comme les saisons précédentes, la Fédération Française de Ski et la Commission Nationale Formation des Cadres proposent à chaque moniteur fédéral de pouvoir être équipé d'une tenue fédérale nationale.

Cette tenue unisexe se présente sous la forme d'une veste doudoune de couleur rouge, associée à un pantalon de couleur bleu foncé style "blue-jeans". Le tissu de cette tenue est constitué d'une enduction microporeuse et bénéficie d'un traitement déperlant durable associé à un traitement TEFLON garantissant une bonne déperlance. Le garnissage de la veste doudoune est en duvet de synthèse.

Les vestes seront brodées à la fabrication et comporteront la mention « Fédération Française de Ski » dans le dos, l'écusson « FFS Moniteur Fédéral » sur le bras droit, et la mention « Moniteur Fédéral » sur la poitrine.

Afin de faciliter le choix de votre taille, vous trouverez ci-joint un tableau de correspondance des tailles proposées.

La livraison de ces tenues est prévue fin octobre 2014.

Vous trouverez ci-joint un bon de commande à retourner impérativement à la F.F.S **avant le 30 AVRIL 2014**, accompagné du règlement **par chèque à l'ordre de SUN VALLEY**.

Les prix comprennent la broderie et la livraison :

Tenue (veste + pantalon) : 280 euros TTC - (veste seule : 160 euros TTC)

Vous avez la possibilité de commander la tenue complète (veste et pantalon), ou la veste seule, mais pas uniquement le pantalon.

Nous vous remercions de nous adresser **une commande groupée par club**, en mentionnant lisiblement l'adresse de livraison.

Nous vous rappelons qu'aux termes des statuts de la FFS et des dispositions légales et réglementaires :

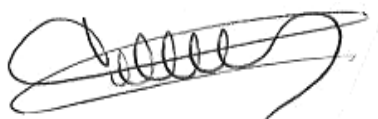
- les Moniteurs Fédéraux ne peuvent encadrer que des skieurs licenciés à la FFS
- tout adhérent d'un club affilié doit obligatoirement être titulaire d'un titre fédéral en cours de validité, à savoir la Licence Carte Neige loisir, la Licence Carte Neige Dirigeant ou la Licence Carte Neige Compétiteur. Nous insistons sur le fait que la Licence Carte Neige est un titre fédéral obligatoire et non pas une simple assurance, même si la FFS propose des garanties qui restent optionnelles

Nous veillerons tout particulièrement au respect de ces dispositions pour chaque club avant d'accepter sa commande.

Nous vous remercions instamment de diffuser cette information le plus largement possible, afin que celle-ci puisse toucher l'ensemble de nos cadres.

Nous vous prions de croire, chers amis, à l'expression de nos sportives amitiés.

Le Responsable National
Formation des cadres Bénévoles



Jean-Marc VILLEMIN

Le Responsable National
Formation des Cadres Bénévoles



Philippe RAMEAU

PJ : Bon de commande – visuels – tableau correspondance des tailles